

# FORAGE D'EAU

## Création d'un forage essai au titre de la rubrique 1.1.1.0 de l'article R.214-1 (regime de la déclaration)

### Entreprise

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE  
29 rue de Dole  
70100 Champvans  
06 82 06 85 09  
stephaneclaezman@hotmail.fr

### Nom et adresse du pétitionnaire :

SAS METHANISATION VAL DE SAONE  
1 rue de la Fontaine du Chêne  
70130 VY LE FERROUX  
06-08-00-72-53

### Maître d'œuvre

SAS METHANISATION VAL DE SAONE  
1 rue de la Fontaine du Chêne  
70130 VY LE FERROUX  
06-08-00-72-53

## SOMMAIRE

Identité du demandeur	page 3
Emplacement du forage	page 3
Carte IGN	page 4
Carte cadastrale	page 5 et 6
Description de l'ouvrage	
Carte géologique	page 7 et 8
L'ouvrage	page 9
Déroulement des travaux	page 10
Contexte environnementale	page 10 et 11
Evaluation des incidences NATURA 2000	page 12, 13 et 14
Essai de pompage	page 15
Abandon du forage	page 16
Aménagement tête de puit	
Bouchon provisoire tete de puit	page 17
	page 18

## **IDENTITE DU DEMANDEUR**

SAS METHANISATION VAL DE SAONE  
1 rue de la Fontaine du Chêne  
70130 VY LE FERROUX  
06-08-00-72-53

## **UTILISATION DU FORAGE**

La société Méthanisation Val de Saône a pour projet de créer un forage pour le lavage et l'apport d'eau dans l'unité de méthanisation.

L'ouvrage envisagé aura une profondeur de 100 m  
L'exploitation prélèvera environ 8000 m<sup>3</sup> par an.

## **EMPLACEMENT DU FORAGE**

Commune : 70000 PUSEY

Section : ZH

Parcelle : N°41

Coordonnée Lambert 93 :

X = 933267.48

Y=6732479.87

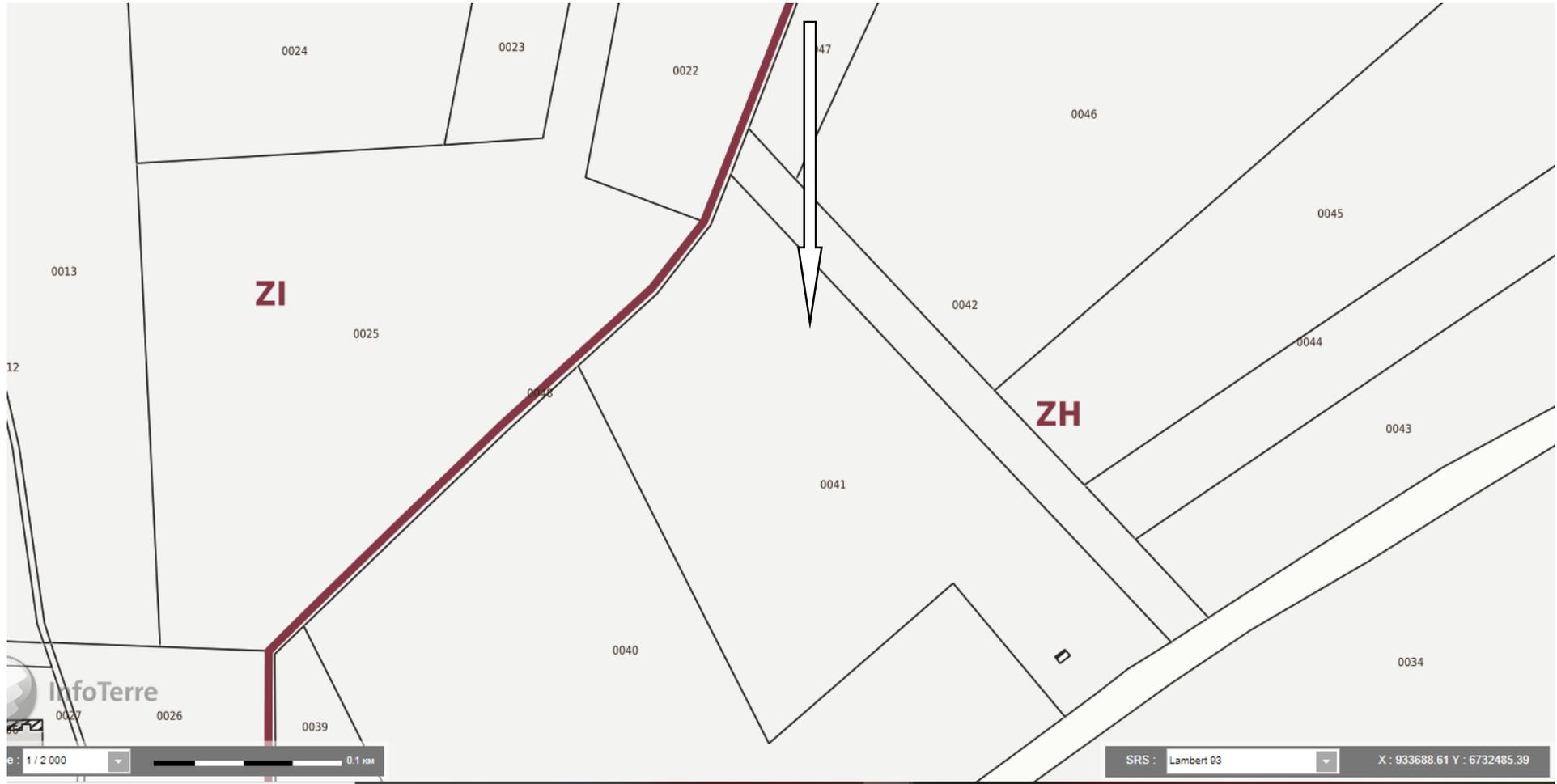
Altitude : 225 m

## Implantation du forage



Plan cadastral



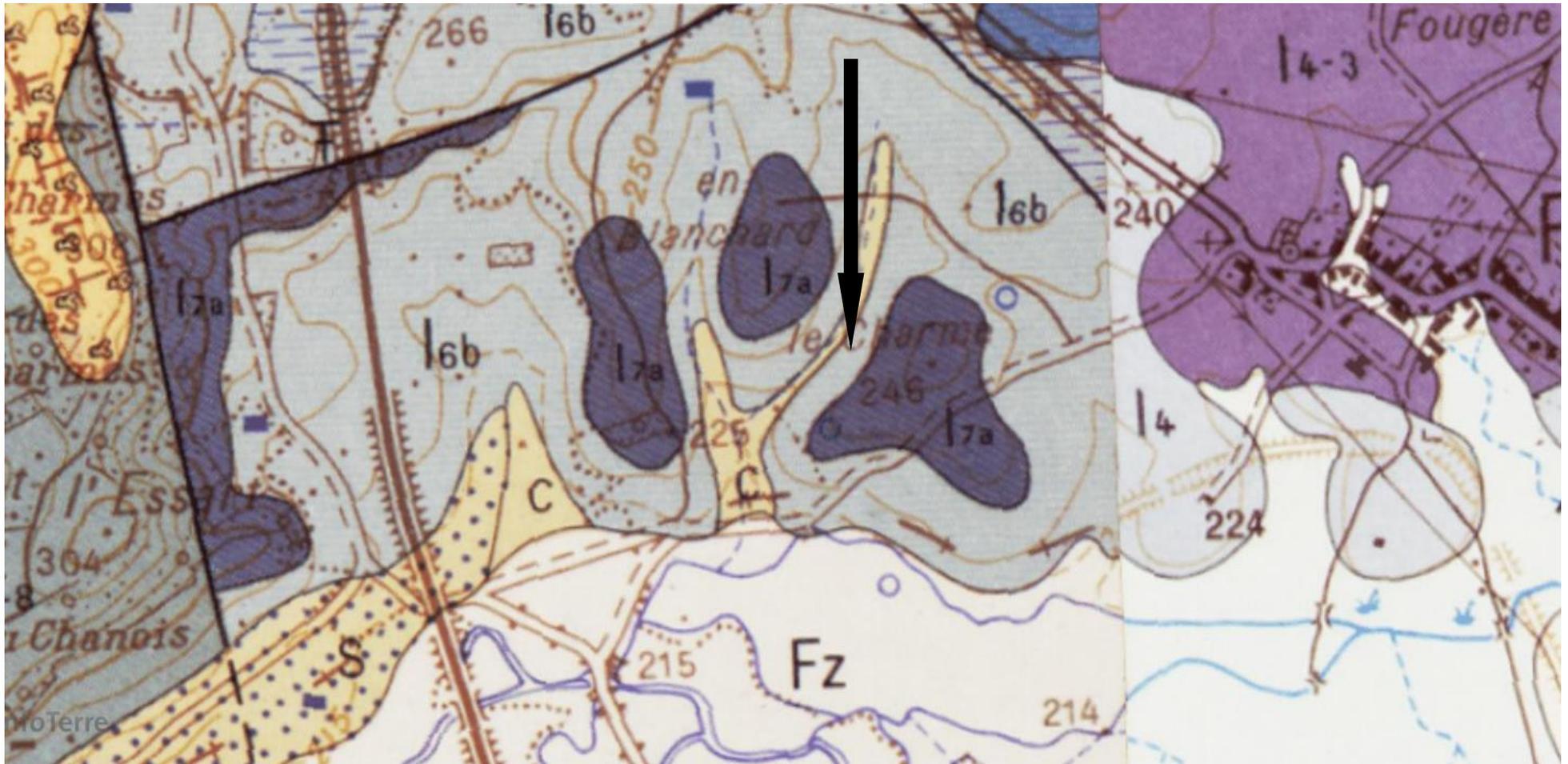


STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

CARTE GEOLOGIQUE

Implantation du forage



STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

## CARTE GEOLOGIQUE DE PORT-SUR-SAONE

16b. Domérien supérieur. Calcaires argileux à *Pleuroceras spinatum*. Le Domérien supérieur, formé d'une quinzaine de mètres de bancs de calcaires argileux, séparés par des lits marneux, renferme de nombreux *Pleuroceras* de la zone à *Spinatum*. La limite inférieure de cette formation est souvent difficile à déceler car les bancs de calcaires argileux diminuent progressivement d'importance de haut en bas. La limite supérieure est plus nette, car le dernier banc de calcaire argileux du Domérien est surmonté par les schistes cartons.

Les bancs de calcaires argileux sont légèrement sableux et micacés ; ils se débitent en miches de 0,20 à 0,50 m dans leur plus grande dimension. Les bancs supérieurs renferment davantage de quartz et quelques ooïdes ferrugineux. Peu abondants à l'Est vers Charmoille, ces ooïdes ferrugineux sont beaucoup plus fréquents dans l'angle nord-ouest du territoire de la feuille, entre Bétoncourt et Morey.

A Charmoille, dans la tranchée de la voie ferrée, la faune est très abondante :

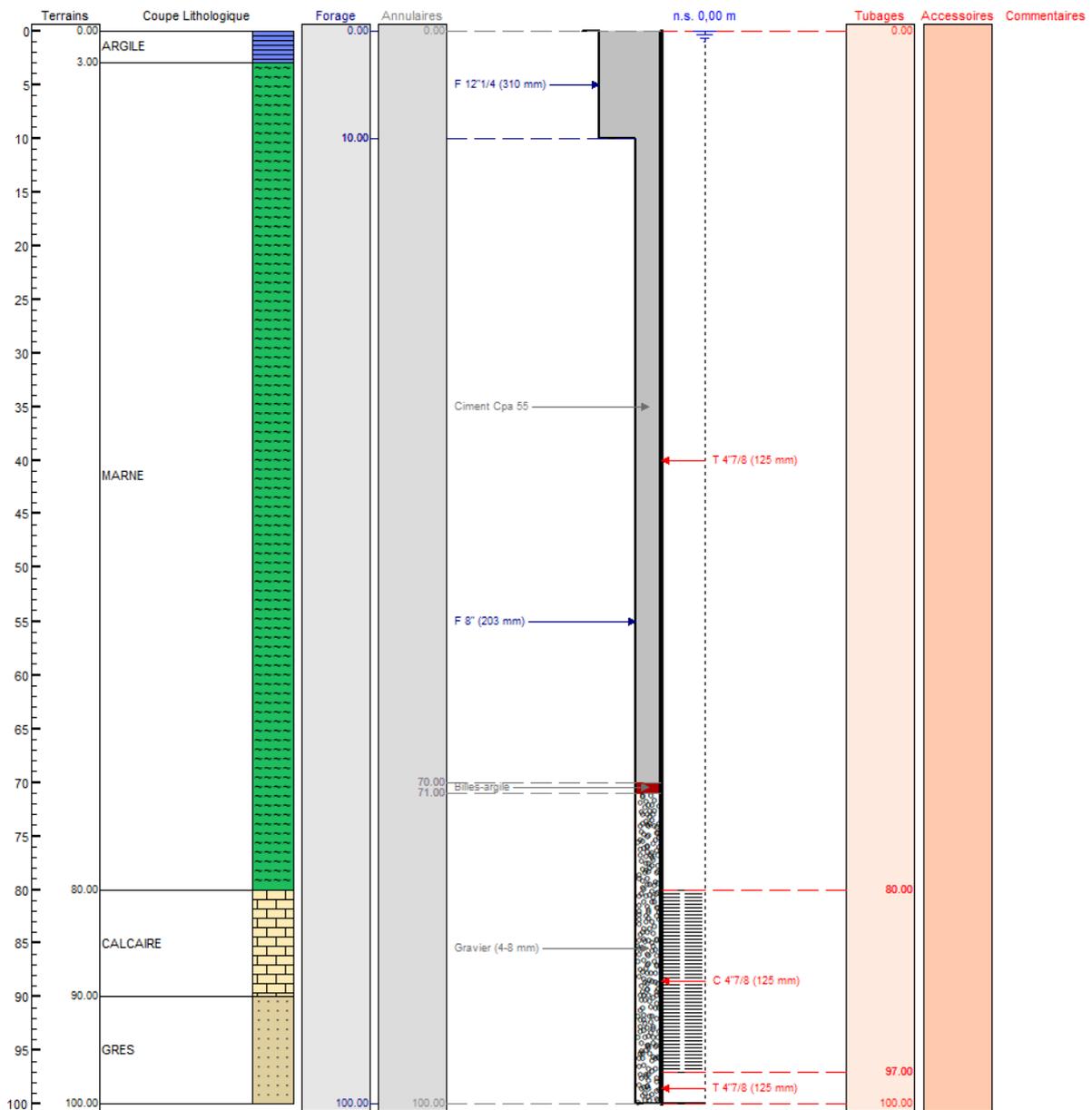
- les Ammonites :
  - à la base : *Pleuroceras transiens* Frentzen, *Pl. solare* Philips, *Pl. trapezoidiforme* (Maub.), *Pl. solitatum* (Simpson).
  - au sommet : *Pleuroceras spinatum* (Brug.), *Pl. hawskerense* (Y. et B.), *Pl. yeovilense* (Howarth).
- parmi les Foraminifères, il faut noter la grande abondance des *Marginulina* et des *Fronicularia* et au sommet des *Lenticulina*. Les principales espèces sont : *Marginulina prima* d'Orb., *Dentalina pseudocommunis* Franke, *Fronicularia quadricosta* Terq., *Fr. bicostata* d'Orb., *Dentalina matutina* d'Orb., *D. terquemii* d'Orb., *Lenticulina caltrata* (Montf.), *L. polygonata* (Franke).
- les Ostracodes appartiennent aux genres *Ogmoconcha*, *Bairdia*, *Pontocyprilla*, *Prototheridea*.

Dans la région de Charmoille, l'extension verticale des calcaires argileux semble coïncider avec toute la zone à *Spinatum*, ce qui n'est pas le cas dans d'autres localités situées à la périphérie de la carte, notamment à l'Ouest dans la région de Morey, où le faciès calcaire argileux débute au sommet de la zone à *Margaritatus* et à l'Est vers Saulx-de-Vesoul où le sommet de la zone à *Spinatum* (sous-zone à *Hawskerense*) semble manquer.

Ces calcaires marneux déterminent dans la morphologie un talus bien net dans la série marneuse du Lias et peuvent donner naissance à sa base à un petit niveau de sources à faible débit.

La séquence sédimentaire domérienne débute par un niveau condensé à oolithes ferrugineuses (zone à *Stokesi*), se poursuit par l'épaisse série marneuse à *Margaritatus* et se termine par les calcaires argileux à *Spinatum*. Elle peut être parfois ravinée à sa partie supérieure et est souvent coiffée par un mince niveau marneux rouille indiquant un arrêt de sédimentation.

# EQUIPEMENT DU FORAGE



Le tubage du forage dépassera de 50 cm du sol fini.

## **DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Le premier jour mise en place du matériel, début de foration

Le deuxième jour : foration, nettoyage par air lift, mise en place des PVC lisse et crépiné, pompage par palier de 1h puis début du pompage de 72h

Le troisième jour fin du pompage de 72h repli du matériel

La margelle est à la charge du client un document lui est remis à la fin du chantier lui permettant de la réaliser selon les normes en vigueur (annexe 2).

A la fin du chantier un bouchon de sécurité avec cadenas sera posé afin d'éviter tout risque d'intrusion d'objet et de produit dans le forage (annexe 3).

Les sédiments extraits seront mis en fond de fouille (tranchée pour le raccordement électrique et eau), ils n'ont pas besoin d'être traités car aucun produit à part l'air n'est utilisé pour la foration.

## **CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL**

Le forage se situe à une distance conforme avec les activités avoisinantes selon l'arrêté du 11 septembre 2003

A moins de 200 m d'une décharge et installation de stockage de déchets ménagers ou industriels		non
A moins de 35 m d'ouvrage d'assainissement collectif ou non collectif		Non
A moins de 35 m de stockage d'hydrocarbure		Non
A moins de 35 m de bâtiment d'élevage		Non
Dans une zone de captage		Non
Dans une zone de natura 2000		Non
Dans une zone ZNIEFF 1		Non
Dans une zone ZNIEFF2		Non
Dans une zone humide		Non
Compatibilité du projet avec le SDAGE	Oui	

**Liste des ouvrages recensé dans un périmètre de 500 m :**

Identifiant national	nature	profondeur



## FORMULAIRE DES EVALUATIONS DES INCIDENCES NATURA 2000

version du 20 septembre 2011

### PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET ET DE SON PROJET

Désignation du projet ou activité : **Réalisation d'un forage**

Commune(s) : PUSEY

Département(s) : 70

Région(s) : BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Nom du porteur de projet ou organisateur de l'activité / dénomination ou raison sociale, forme juridique et qualité du demandeur : **SAS METHANISATION VAL DE SAONE**

Coordonnées du porteur de projet ou organisateur de l'activité :

- adresse postale / adresse du siège social : **1 RUE DE LA FONTAINE DU CHENE 70130 VY LE FERROUX**
- téléphone : 06 08 00 72 53
- courriel :

Date : 17/12/2021

Cachet et signature :



Les projets, travaux ou manifestations soumis à une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000 sont celles ou ceux qui sont mentionnés explicitement dans l'une des 2 listes, nationale ou locale explicitées dans le document « Mon projet est-il soumis à évaluation des incidences Natura 2000? » téléchargeable sur le site de la DREAL Franche-Comté :

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

## ETAPES D'UNE EVALUATION D'INCIDENCES

### ETAPE 1

#### EVALUATION PRELIMINAIRE

L'évaluation préliminaire comporte une présentation simplifiée, une carte de localisation du projet et des sites Natura 2000 qu'il peut concerner ou une explication permettant de le situer par rapport à ces sites, un exposé sommaire des incidences.

Loin, à l'extérieur d'un site, si l'absence est évidente, l'évaluation est achevée.

A l'intérieur d'un site un plan détaillé est ajouté. Si l'évaluation conclut à l'absence d'effet sur le site Natura 2000, sous réserve de l'accord de l'Autorité compétente, l'évaluation est terminée.

#### Description simplifiée de mon projet

Création d'un forage pour le lavage et l'apport d'eau dans l'unité de méthanisation

*Pour m'aider la description peut comprendre les données suivantes :*

- implantation du projet : ...
- travaux nécessaires au projet : ...
- accès, stationnement, zone de logistique, itinéraire, accueil du public (manifestations notamment) : ...
- zones influencées par le projet : ...

#### Localisation de mon projet et de ce que j'ai décrit ci-dessus

*Je fournis une carte lisible de localisation au 1/25 000e minimum (avec titre, légende, orientation, échelle) et une carte lisible et détaillée du projet (au 1/5 000e par exemple). Lorsque le projet se situe dans le périmètre d'un site Natura 2000, je fournis un plan de situation détaillé.*

Site(s) Natura 2000 concerné(s) par mon projet. Mon projet est situé :

- dans le(s) site(s) :
- tout ou partie dans le(s) site(s) :
- hors du (des) site(s) :
- nom(s) et numéro(s) officiel(s) du (des) site(s) concerné(s): FR43 \_ \_ \_ \_ \_

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

Mon projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen  
*le Projet est hors d'un site natura 2000*

Mon projet peut porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen

*J'explique pourquoi :*

...

habitats naturels concernés : .....

espèces animales et végétales concernées : .....

Autres explications : *par exemple : contacts pris, mesures prises en faveur de la biodiversité, ...*

> En conclusion :

*mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives sur un site Natura 2000 ?*

NON : mon projet n'a pas d'incidences significatives. Je joins ce formulaire rempli au dossier et l'envoie au service instructeur.

OUI : passer à l'étape 2.

Le 17/12/2021

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

## **Essais de pompage**

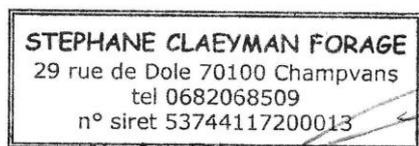
Les essais de pompage se feront avec une pompe immergée d'un débit maximal de 4 m<sup>3</sup>/h en 3 paliers de 1 h puis un pallier de 72 h.

Les eaux d'essai seront déversées dans un fossé à une vingtaine de mètre du forage. Si l'eau du pompage est chargée un filtre de paille sera mis en place

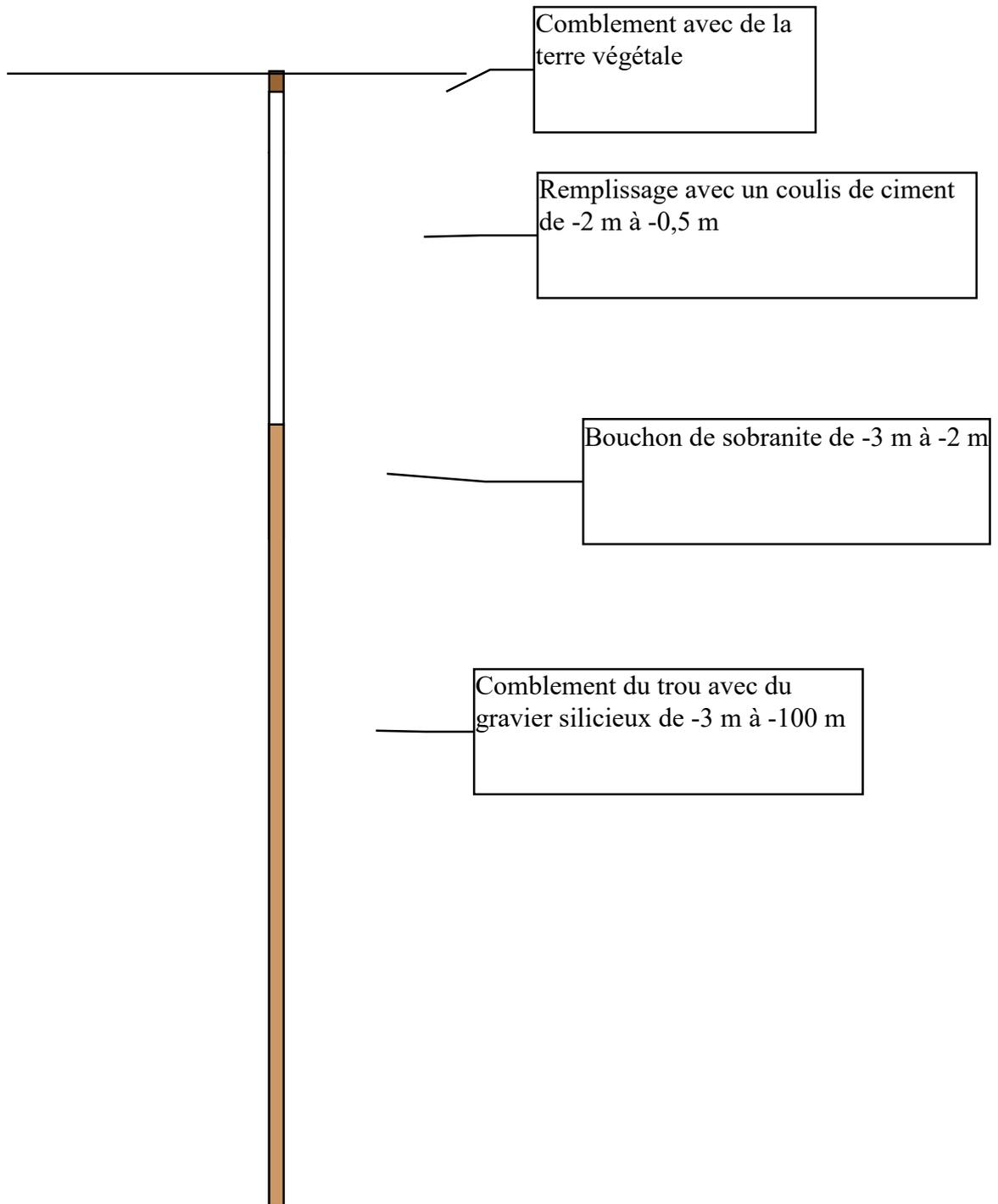
Un compteur sera installé pendant l'essai de pompage afin de vérifier le débit et une prise de niveau grâce à une sonde sera effectuée tous les quart d'heure pendant les trois premières heures de pompage puis tous les douze heures.

Un compteur définitif devra être mis en place par l'installateur de pompe.

Le 17/12/2021



**Abandon du forage**



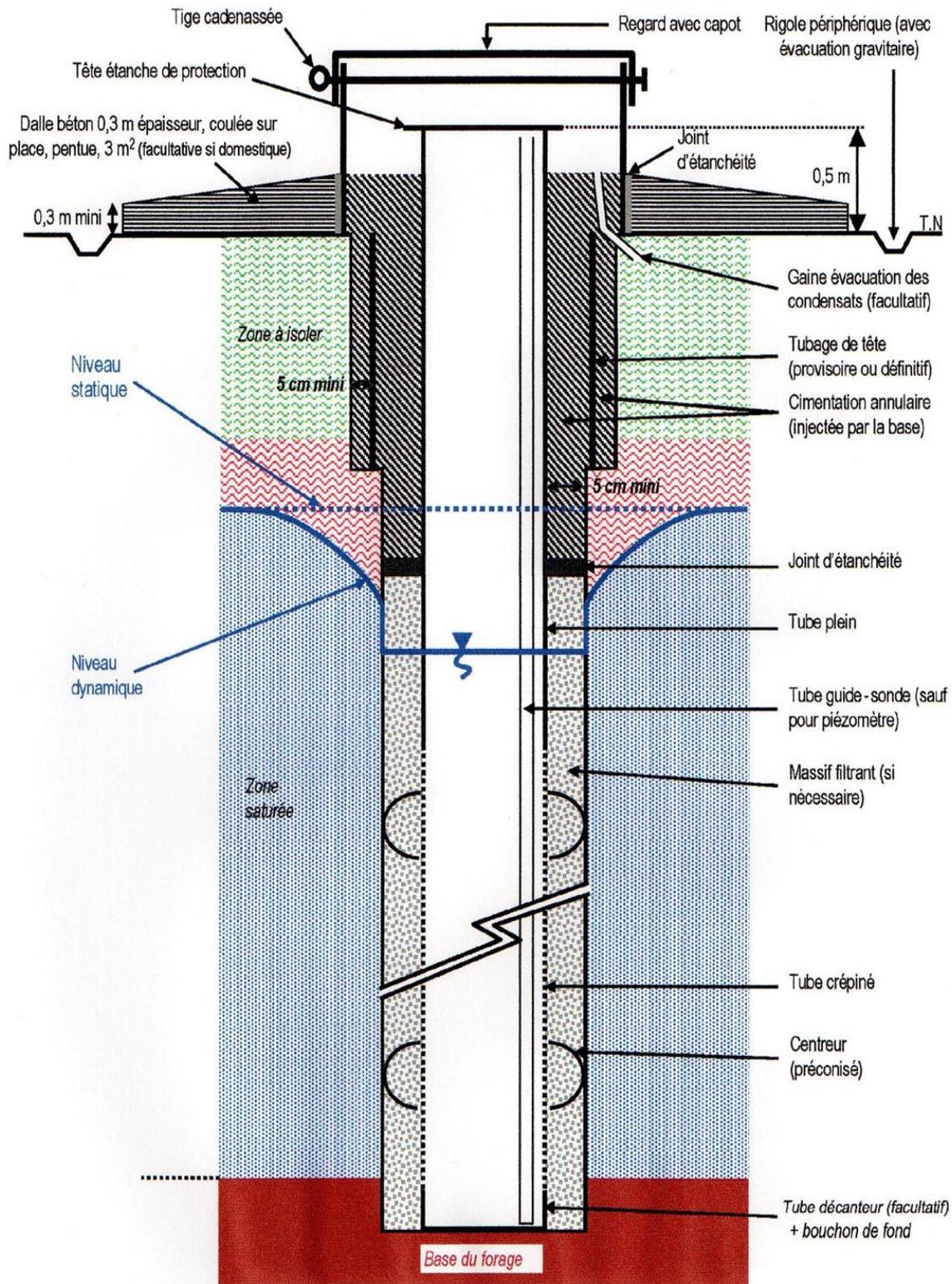


Figure 16 — Exemple de protection de la tête de forage  
(Source documentaire : BRGM)



STEPHANE CLAEYMAN FORAGE